

MAIRIE DE LE BOULOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2023

L'an deux mille vingt-trois, 28 Mars à 19h00

.....

PRÉSENTS : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1^{er} adjoint, Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjoint, Hervé CAZENOVE 3^{ème} adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjoint, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Jean-Marc PACULL 6^{ème} adjoint, Stéphanie PUIGBERT 7^{ème} adjointe, Christian ERRE, Caroline ROCAS, Claude MARCELO, Catherine PEYTAVI, Robert DUGNAC, Nadège HOFFMANN, Véronique GANDOU-NALLET, Pierre VERCLYTTE, Patrick FRANCES, Claudine MARCEROU, Florent GALLIEZ, Stéphane GRAU, Dominique NOËL, Rose-Marie QUINTANA, Alain GRANAT,

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Catherine PUBIL-JUANOLA à Hervé CAZENOVE, Uriel BASMAN à Rolande LOIGEROT, Sébastien BORREIL à François COMES, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM à Stéphane GRAU, Anne LECLERCQ à Dominique NOËL, Jean-Christophe à Patrick FRANCES

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

.....

23_02_03_DEL_FIN_RENOV_LASUBERAIE

RENOVATION ENERGETIQUE, THERMIQUE, MISE EN SECURITE ET ACCESSIBILITE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA SUBERAIE DE LA COMMUNE DE LE BOULOU

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aline MOSSÉ, adjointe aux finances, qui expose et détaille ce dossier.

Considérant que La commune de Le Boulou est reconnue Bourgs Centres Occitanie, mais également Labellisée « Petites Villes de Demain » ;

La commune de Le Boulou s'est engagée dans une démarche vertueuse et ambitieuse de contribution à la transition écologique et énergétique à l'échelle locale, et s'inscrit dans une dynamique d'amélioration énergétique de ses bâtiments scolaires.

A l'instar de son projet de réhabilitation énergétique et thermique de son école maternelle « Jacques Prévert », et en vue de la participation nationale aux engagements de lutte contre le changement climatique, en cohérence avec les efforts entrepris dans la planification écologique – France Nation Verte -, la commune vise une politique d'amélioration thermique de ses bâtiments scolaires permettant d'aller au-delà des objectifs du décret « Tertiaire » issu de la loi ELAN.

La commune de Le Boulou projette d'avoir une action de réhabilitation forte sur son groupe scolaire élémentaire à la suite de la réalisation d'audits énergétiques mais également de mise en sécurité et accessibilité des personnes.

La mise en œuvre de ces travaux permettra d'agir sur la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, les charges induites et le confort intérieur. Des travaux portant sur l'isolation des bâtiments, leur ventilation, le remplacement et la régulation du système de chauffage, ou encore la mise en accessibilité et sécurité seront réalisés.

L'opération est estimée à 2 400 000,00 € HT,

Il convient que notre assemblée puisse se prononcer sur les outils de financement disponibles et mobilisables pour faciliter la réalisation de cette opération.

La demande de subvention porte sur l'intégralité du projet

Dès lors, il est porté à connaissance du conseil municipal, que ce projet peut être éligibles au soutien des financeurs suivants

- Etat
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- Communauté de Communes du Vallespir

Le Plan de financement prévisionnel pourrait être celui-ci (sous réserve de l'éligibilité des dépenses après instruction du projet) :

DEPENSES (HT)		RECETTES		%
Désamiantage de la couverture	48 000,00 €	ETAT – FONDS VERT	500 000 €	20.5%
Gros Œuvre	120 000,00 €	ETAT – DSIL	500 000 €	20.5%
Charpente Métallique - Couverture Bac Acier	95 000,00 €	CR Occitanie	123 000 €	5%
Etanchéité	19 000,00 €	DONT BCO rénovation	50 000 €	
Menuiseries Extérieures Aluminium - Fermetures	351 000,00 €	DONT BCO Accessibilité	10 000 €	
Isolation Thermique par l'Extérieur - Ravalement - Peinture Intérieure	310 000,00 €	DONT Développement du solaire thermique	51 000 €	
Plafonds Suspendus	125 000,00 €	DONT Désamiantage des toitures en cas de solarisation	12 000 €	
Méletterie - Serrurerie	360 000,00 €	CD66	240 000 €	10%
Menuiserie Intérieure Bois	113 000,00 €	CCV – Fonds de concours	300 000 €	13%
Ascenseur	40 000,00 €			
Echafaudages	45 000,00 €			
Electricité Générale	203 837,00 €			
Chauffage - Pompe à chaleur VMC	360 000,00 €			
Photovoltaïque	102 000,00 €			
		Autofinancement	737 000 €	31%
IMPREVUS	108 163,00 €			
TOTAL Dépenses	2 400 000 €	Total Recette	2 400 000 €	

Le conseil municipal,
ouï l'exposé de Madame Aline MOSSÉ,
après étude du rapport,

DÉCIDE L'UNANIMITE

- ☛ **D'APPROUVER** la mise en œuvre de cette action
- ☛ **D'APPROUVER** le dépôt de toutes demandes de subvention auprès de tous les co-financeurs potentiels pour lesquels le présent projet serait éligible, et notamment l'Etat.
- ☛ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à en signer toutes les pièces affairant à ces demandes et à solliciter le taux d'intervention de subvention le plus élevé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François COMES



Pour le Maire empêché,
le **Premier Adjoint**

Maire Adjoint
Jean-Claude FAUCON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Affichage le :

Insertion au recueil des actes administratifs :

Notification le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.

Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

"Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet

www.telerecours.fr